

DROIT DE L'INFORMATIQUE

Cette fiche fournit des pistes pour le droit de l'informatique. Sous le terme "droit de l'informatique" est rassemblé l'ensemble des dispositions normatives ou jurisprudentielles concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elles concernent plusieurs domaines juridiques : droit commercial, propriétés industrielle et intellectuelle, droit des personnes... N'hésitez donc pas à consulter également les articles rédigés pour ces domaines.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Organismes officiels
2. Associations
3. Centres d'études
4. Site web
5. Revues

1. Organismes officiels

- **[Association française pour le nommage Internet en coopération \(AFNIC\)](#)** : l'AFNIC est désignée par l'État pour la gestion des noms de domaines ".fr". La rubrique "Résoudre un litige" permet l'accès à l'ensemble des décisions rendues par l'AFNIC dans le cadre de la Procédure de résolution des litiges (PREDEC) jusqu'en 2011 puis via l'interface Système de résolution des litiges (Syreli) depuis 2011.
- **[Commission nationale de l'informatique et des libertés \(CNIL\)](#)** : elle présente dans sa rubrique "Thématiques" un descriptif des grands fichiers, actualités, fiches pratiques ou communiqués regroupés par axes (banque-crédit, services publics, commerce-publicité, travail, internet-technologies, vie politique, police-justice, sécurité des données). Dans les rubriques "Règlement européen" et "La Cnil", sont présentés les "Textes fondateurs" français et européens, les délibérations rendues par la CNIL ainsi que les rapports d'activité depuis 1999 en texte intégral.

2. Associations

- **[Association française de droit de l'informatique et des télécommunications \(AFDIT\)](#)** : membre fondateur de l'IFLCA, International federation of computer law associations, qui organise, tous les deux ans une conférence internationale.
- **[International technology law association, Itechlaw](#)**. Organisation internationale pour les professionnels du droit et des technologies.

3. Centres d'études

- **[Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel, CERDI](#)** (Université Paris Sud et Université Paris Saclay) : spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- **[Institut du droit de l'espace et des télécommunications, IDEST](#)** (Université Paris-Sud)
- **[Laboratoire de droit des affaires et nouvelles technologies, DANTE](#)** (Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)

4. Site web

Legalis : ce site, mis en ligne par les Éditions des Parques, présente l'actualité du droit des nouvelles technologies ainsi que la jurisprudence française et européenne dans les domaines du droit d'auteur, logiciel, base de données, marques, responsabilité, contenus illicites, vie privée, diffamation, e-commerce. Il propose également une recherche à partir d'une liste de mots-clés. Il est également possible de trouver un avocat spécialisé dans le droit des nouvelles technologies.

5. Revues

NB : l'ensemble des revues listées ci-dessous est disponible sur abonnement sauf mention contraire.

- **Communication, commerce électronique** (CCE, papier et électronique, mensuel) : revue éditée par JurisClasseur (Lexis360)
- **Expertises** : le mensuel du droit de l'informatique et du multimédia (format papier uniquement) : sommaires en ligne des numéros parus depuis 2002 sur le site <http://www.expertises.info/>
- **Revue Lamy droit de l'immatériel** (RLDI, papier et électronique, mensuel)
- **Revue du droit et des technologies** (RDTI, papier, trimestriel) : sommaires et parfois résumés des articles disponibles sur le site <http://www.rdti.be/>. Revue créée en 2004 à l'initiative du Centre de recherche Information, droit et société (CRIDS) de la Faculté de droit de Namur (Belgique) et s'adressant à l'ensemble des juristes francophones concernés par les NTIC (Belges, Luxembourgeois, Français, Canadiens, Africains, Suisses). Consultable en texte intégral sur Stradalex (sur abonnement).

Fiche réalisée par : Christelle Ndongue (SCD Lille 2), mise à jour par Julie Gakyère (SCD Lille Droit-Santé)

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).